

# Unis et mobilisés

SUD  
OUEST

Publié le 21/01/2012 à 06h00



Au cours de l'assemblée générale du Collectif des amiantés, l'avocate Maryline Steenkiste a précisé que les procès en civil avancent bien localement. © photo I. W.

Souhaiter une bonne santé à son auditoire, ce n'est pas banal pour Pierre Martinez, président du Collectif des amiantés de Mimizan, en ouverture de l'assemblée générale qui s'est tenue vendredi dernier au Forum, et à laquelle le député Alain Vidalies participait. Une minute de silence a été observée à l'attention des personnes décédées, victimes de l'amiante, le dernier en date étant Alain Sart.

Annie Barantin représentait la municipalité de Mimizan, qui soutient le collectif par la mise à disposition de son local (voir encadré). Maryline Steenkiste, avocate du collectif pour le cabinet Ledoux, a estimé que le « civil avance très bien localement ». « La cour d'appel de Pau est favorable aux victimes de l'amiante et condamne les Papeteries de Gascogne en faute inexcusable ». Pour le pénal, il s'agit « de comprendre ce qui s'est passé dans cette catastrophe sanitaire pour que cela ne se reproduise plus ».

Elle a pointé du doigt la lenteur et le peu de moyens du pénal, même si des chefs d'entreprise et deux médecins du travail ont été mis en examen et, dernièrement, des membres du comité permanent amiante - caution scientifique de l'État français et instrument de lobbying. Ce dernier, pendant des années, a prétendu que l'amiante n'était pas un produit dangereux s'il était utilisé dans des conditions contrôlées.

Me Steenkiste a informé que le « préjudice d'anxiété » est reconnu, ce qui « lance un message très fort aux entreprises en les incitant à faire de la prévention ». L'avocate a appelé les membres du collectif à « rester mobilisés, à ne pas baisser la garde et à rester unis aux audiences ».

Alain Vidalies a parlé « d'une double faillite des procédures d'alerte et de contrôle » : « Il nous faut trouver des réponses en termes de réparation et de prévention. » Il s'agit de « comprendre ce qui s'est passé du point de vue des victimes et des responsabilités de l'État », avec deux exigences : la réparation et la vérité, qui ne sont pas vengeance.

## Le problème de la dépollution

Il s'agit pour l'homme politique - chargé du secrétariat national au travail et à l'emploi au Parti socialiste - de « réformer la médecine du travail et les moyens de désignation et de fonctionnement des membres des Comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), en donnant les moyens de contrôle et d'action aux salariés ».

Il a abordé la question de la dépollution et de « l'absence de transparence », a reconnu « tout le travail » du collectif et a estimé que « leur bataille judiciaire est quelque chose dont on ne parle pas assez ».

Pierre Martinez a fait part de ses craintes : « Nous pensons que l'on est en train de faire tomber dans l'oubli ce dossier pénal ». Il s'est dit choqué par « l'absence de conscience du danger » en matière de dépollution, dénonçant le fait que ce ne soit pas les pollueurs qui dépolluent les sites.

Aujourd'hui, la lutte du collectif semble dépasser la défense des salariés malades : « Nous nous battons pour défendre les droits des amiante et pour que l'on extraie l'amiante de nos usines, mais qu'est-ce que l'on en fait de cette amiante ? »

Pierre Martinez a appris par la Direccte que seuls deux sites de stockage (à Bougue et à Messanges) existent dans les Landes... et craint de « retrouver de l'amiante partout, dans la forêt par exemple ».

Isabelle Wackenier